



## **Déclaration des élus SE-UNSA à la CAPA des CPE du 15 avril 2013**

### **Monsieur le Recteur, Madame la Directrice des Ressources Humaines**

Cette CAPA traitant de la notation et de la Hors-Classe des CPE nous commencerons par rappeler notre demande d'augmentation du ratio d'accès à la Hors-Classe pour les CPE à la hauteur de celui des certifiés. Ce serait une juste reconnaissance et une mesure d'égalité et de justice absolument indispensable. Certains propos du ministre nous laissent penser qu'il entend cette revendication. Maintenant, il faut que ceci se concrétise. On ne peut pas se contenter d'entendre, notamment ici en CAPA, que les CPE sont des personnels très importants dans les établissements et ne jamais avoir de signe de reconnaissance. Celui-ci en serait un premier.

Le ministère a fait le choix d'augmenter le nombre de CPE, une première fois à la rentrée 2012 en créant 75 postes et une seconde fois à la rentrée 2013 avec la création de 88 postes. Nous nous en félicitons.

Pour notre académie ce sont 9 supports budgétaires supplémentaires (5 en 2012 et 4 en 2013). Pour autant, on voit bien qu'il reste de nombreuses situations difficiles avec un manque cruel de CPE en particulier en collège. Ces sujets sont traités en Comité Technique Académique, mais nous y revenons ici car leurs conséquences sur les personnels existent et que la CAPA est bien concernée.

La question des postes partagés de CPE entre établissement est pour nous un vrai problème surtout quand elle se pose sur une structure qui n'a pas plusieurs CPE. Les spécificités de notre métier rendent ce partage très compliqué.

La situation particulière du collège Laure Gatet \_qu'il n'est pas acceptable de considérer dans le cadre de la cité scolaire\_ nous inquiète. La situation de notre collègue en poste partagé est vraiment délicate. Les CPE du lycée ne sont pas nommés sur la cité scolaire. Géographiquement il y a une volonté de séparer collège et lycée pour gérer correctement les élèves. Les salles des professeurs sont distinctes, le principal adjoint du collège n'a pas son bureau avec l'administration du lycée, c'est bien un poste de CPE spécifique au collège qui doit exister et pas seulement un demi-service rendu. Vraiment cette décision est pour nous incompréhensible.

Toujours concernant l'implantation des postes, nous entendons bien la nécessité de trouver des supports aux futurs admissibles contractuels, mais le fait de bloquer 4 moyens entiers empêche de résoudre des situations de manque de CPE et de permettre

également un peu plus de souplesse dans le mouvement. Peut-être l'an prochain pourrions-nous utiliser ces moyens pour créer des postes? Nous souhaitons également savoir comment et où seront positionnés ses supports et sur quels critères : en fonction d'un tuteur ou en fonction des besoins ?

Au niveau du mouvement intra académique, justement, nous sommes assez inquiets. Les postes réservés aux stagiaires et le nombre d'entrants ne laissent pas présager beaucoup de fluidité. Nous aurons l'occasion d'y revenir lors des réunions à venir sur les opérations du mouvement intra.

Pour conclure cette déclaration nous souhaitons parler de notre métier de CPE. Dans les discussions et les échanges avec nos collègues, nous voyons poindre parfois une tentation (pas toujours consciente) d'autres personnels de replacer le CPE dans un rôle de surveillant général. Le CPE seul responsable de la discipline et de l'autorité serait une régression inacceptable pour nous. Le référentiel de compétences pour la formation des CPE constituait un challenge. Il était très mal engagé avec la version 1 et 2 qui par certains items nous faisait reculer de 40 ans. La perspicacité de certains syndicats représentatifs dont le SE-Unsa a permis de reprendre le texte en profondeur. Les alertes et les contributions ont été entendues parfois à la phrase même, intégrée comme proposée. Il faut reconnaître la qualité des échanges et les prises en compte qui tranchent avec dix années de blocages, de mutismes et de suffisances. Ce texte permet d'envisager la formation des futurs CPE sous un angle éducatif et pédagogique plus conforme à leur circulaire actuelle et c'est une très bonne chose. L'approche de notre circulaire, opérée par la DGESCO à travers le référentiel ouvre pour la première fois depuis dix ans une possibilité de dialogue futur sur les missions.

**Laurence GATINEAU**  
**Christophe NOWACZECK**  
**Frédéric MARCHAND**